Envoyé en préfecture le 20/07/2023
Reçu en préfecture le 20/07/2023
Publié le
ID : 065-246500573-20230718-2023_82-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

L'an deux mille vingt-trois, le 18 juillet, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 06/07/2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie d'Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 62 Nombre de membres présents : 37 Nombre de suffrages exprimés : 44 Votes Pour : 44 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : Désignation des représentants au SMECTOM **N° 2023-82**

Présents (37) : PUCEL Matthieu, PICHON Evelyne, MOUNIQ Jean, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, DUNAN Anne, DUBARRY Jean-Bertrand, PUYAU Maryse, VIDAILLET Jocelyne, MALERE Hélène, GIRON Julienne, GAILHARD Christophe, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, CHAZOTTES Michel, RAHALI Sabine, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, PETIT Caroline, BRUNET André, LACAZE Noël, PELIEU Michel, CLIMENT Emmanuel, LAIREZ Céline, SOULE-ARTOZOUL Rosa, BOURREC Christophe,DARAN René, MIR André, SALAT Jacques, BEYRIE Maryse, DELOM Christian, VILLEGA Serge, ISOART Jean-Michel.

Absents excusés (18) : CASPAR Elvire, GRANGE Jean-Baptiste, ESTRADE Pierre, GISTAU Patrick, SAINT-PASTEUR Marcel, PAUCIS Jean, BESSONE Michel, ESCOULA Bernard, MUR François, BALAGNA Patrice, GAY Eric, BERTRANUC Evelyne, ACCHINI Nicole, HELARY Yann, JARENO Sandra, LEGOFF Stéphanie, OZUN Benjamin, FOURTINE Didier.

Procurations (7) :
DESCOUENS Bernard à ARMANET Henri
ANGLADE Jean-Louis à GAILHARD Christophe
FINES Frédéric à MALERE Hélène
CARTAN Olivier à PELIEU Michel
SOLANA Michel à RICARD Louis
AIZIER Philippe à MIR André
NARS Aline à DARAN René

Monsieur Alain RIVIERE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

****

Vu la délibération prise le 22 novembre 2022 par le conseil communautaire de la communauté de communes Aure Louron sollicitant, l'extension pour 28 de ses communes membres du champ d'intervention du syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères du Plateau de Lannemezan, des Nestes et des Coteaux,

Vu l'arrêté préfectoral n°65-2023-03-20-00001 du 20 mars 2023, portant modification des statuts du syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères du Plateau de Lannemezan, des Nestes et des Coteaux,

Monsieur le Président expose,

Envoyé en préfecture le 20/07/2023
Reçu en préfecture le 20/07/2023
Publié le
ID : 065-246500573-20230718-2023_82-DE

La nécessité de désigner de nouveaux délégués représentants la CCAL au SMECTOM, selon l'article 1-7 des statuts du SMECTOM il convient de désigner :

- Pour le collège TRAITEMENT : 5 titulaires et 3 suppléants ;
- Pour le collège COLLECTE : 11 titulaires et 6 suppléants.

Après appel à candidature parmi les conseillers communautaires, Monsieur le Président propose de désigner les délégués représentants la CCAL au SMECTOM suivants :

Titulaires TRAITEMENT (5) : JL. Anglade, H. Armanet, M. Millet, S. Rahali, P. Riviere,

Suppléants TRAITEMENT (3) : D. Galaup, A. Dubernard, D. Fourtine

Titulaires COLLECTE (11) : B. Baheu, JB. Dubarry, C. Gailhard, F. Llop, B. Descouens, R. Daran, J. Valencian, P. Carrere, L. Ricard, JM. Isoart, N. Lacaze.

Suppléants COLLECTE (6) : P. Balagna, I. Robin, M. Puyau, R. Soulé-Artozoul, A. Riviere, MJ. Rodriguez.

Monsieur le Président invite les membres du Conseil Communautaire à bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré et **à l'unanimité,** des membres présents et représentés, le conseil communautaire :

- Valide la désignation des délégués représentants la CCAL au SMECTOM telle que précisée par Monsieur le Président,
- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU